



PROVINCE DE QUÉBEC M.R.C. DE LA HAUTE-GASPÉSIE

## SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 19 JUIN 2000

Sont présents : MM. Laval Lévesque maire  
Hervé Normand conseiller siège # 1  
Lucien Blanchette conseiller siège # 2  
Jean-Louis Pelletier conseiller siège # 3  
Michel Marin conseiller siège # 4  
Jean-Luc Pelletier conseiller siège # 5  
Christian Cyr conseiller siège # 6

### EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL

RÉSOLUTION  
00-06-169

5- **Tarif applicable pour l'ouverture et la fermeture d'une entrée d'eau**

CONSIDÉRANT que le tarif pour l'ouverture et la fermeture de l'eau chez des propriétaires, par le Service de la voirie, est différent à Sainte-Anne-des-Monts et à Tourelle ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'uniformiser ce tarif afin d'être équitable envers tous les contribuables ;

CONSIDÉRANT que le tarif de trente dollars (30 \$) pour la première heure et de trente dollars (30\$) pour chaque heure additionnelle est raisonnable ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR **Jean-Luc Pelletier** ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le tarif pour l'ouverture et la fermeture d'une entrée d'eau, par le Service de la voirie, sur l'ensemble du territoire de la nouvelle ville, soit de trente dollars (30\$) pour la première heure et de trente dollars (30 \$) pour chaque heure additionnelle.

ADOPTÉ

(s) Laval Lévesque  
LAVAL LÉVESQUE, MAIRE

Résolution  
00-06-169

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

ME SYLVIE LEPAGE, GREFFIÈRE